

DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE : /....

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Dossier à retourner dûment complété par courriel ou directement auprès du service des inscriptions administratives

- DEVE (Collèges SSH et STEE Site Pau) : remboursementdedroits@univ-pau.fr
- Collège 2EI (Bayonne) : scolarite.2ei@univ-pau.fr
- Collège STEE Sciences Anglet : scolarite.sciences-anglet@univ-pau.fr
- Institut Supérieur Aquitaine du Bâtiment et des Travaux Publics - ISABTP : contact.isabtp@univ-pau.fr
- Ecole Universitaire de Management (IAE Pau-Bayonne) : scolarite.iae@univ-pau.fr
- IUT des Pays de l'Adour : iut-adour.scolarite@univ-pau.fr
- IUT de Bayonne du Pays Basque : scolarite@iutbayonne.univ-pau.fr

Je soussigné.e

Numéro étudiant :

Nom :

Prénom :

Inscrit.e en :

Collège :

Adresse postale :

Code postal et ville :

Sollicite le remboursement de mes droits d'inscription pour le motif suivant (cocher la situation correspondante)

- Boursier de l'enseignement supérieur
- Boursier étranger du gouvernement français
- Abandon avant le 04/09/2024 (hors DU)
- Changement de statut (ex : apprentis)
- Césure
- Pupille de la nation
- Cotutelle (doctorat)
- Annulation de la formation par l'université
- Étudiant dont le visa a été refusé
- Autre :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions liées à ma demande et des pièces à fournir (cf. verso) et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à, le : __ __ / __ __ / __ __ __ __ Signature de l'étudiant

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	
<p>Décision sur la demande</p> <p>Avis :</p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE</p> <p>Motif : _____</p> <p>Date de réception de la demande :</p>	<p>Montant du remboursement</p> <p>Montant du versement :</p> <p>Date de réception de la demande :</p>

ATTENTION : EN CAS DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ, LE REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE QU'UNE FOIS LA DERNIÈRE ÉCHÉANCE EFFECTUÉE.

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

Pour toute situation :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) **au nom de l'étudiant**

Selon votre situation :

- *Boursier* : une copie RECTO-VERSO de la décision d'attribution définitive de bourse
- *Apprenti* : une copie du contrat d'apprentissage de l'année en cours signé par l'ensemble des parties prenantes
- *Annulation inscription avant le 02/09/2024* : un courrier d'abandon dûment signé et daté
- *Demande de transfert* : le formulaire de transfert dûment signé par l'établissement d'accueil ainsi que la carte étudiante + certificats de scolarité délivrés à l'inscription
- *Pupille de la Nation* : photocopie du justificatif
- *Stagiaire de la formation continue (DFTLV)* : le contrat de formation
- *Doctorant en cotutelle* : une copie de la convention de cotutelle

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Les notifications de bourse seront à transmettre au plus tard le 31 octobre 2024. Au-delà de cette date, les demandes de remboursement seront traitées à partir de janvier 2025.
- Conformément à la législation en vigueur, lors d'un remboursement consécutif d'une demande de renonciation à l'inscription, une somme de 23 € correspondant aux frais de gestion de dossier, reste acquise à l'université (sauf boursier et apprenti).